



Plainte pour abus de confiance

Par **didine79fr**, le **29/06/2009** à **09:53**

Bonjour,rnVoici mon soucis, en fin d'année dernière nous devions une certaine somme d'argent à notre fournisseur de boitier électrique (pb de finances). Ils avaient essayé d'encaissé notre chèque de caution qui n'était pas passé (approvisionnement insuffisant). Ils ont porté plainte contre nous pour abus de confiance en me disant que dès que c'était régularisé ils retireraient leur plainte. Sommes régularisées le 20 décembre 2008 et depuis aucun impayé. A notre grand étonnement nous avons été convoqué à la gendarmerie le 28 juin 2009 pour cette affaire. Le gendarme nous a expliqué qu'ils fallait qu'on demande des papiers comme quoi tout était ok et que c'est le parquet qui déciderait de la suite à donné. Je voulais savoir ce que l'on risque vu que tout est à jour. Surtout que ce fournisseur nous a même remboursé par chèque le surplus qu'ils avaient perçu suite à l'encaissement du chèque de caution.rnVous remerciant par avance de vos réponses car on commence un peu à paniquer.

Par **jeetendra**, le **29/06/2009** à **18:03**

bonsoir, vous n'avez pas commis du tout d'abus de confiance, au pire un chèque en bois (insuffisamment approvisionné), ce n'est pas un délit, en plus vous avez régularisé rapidement, à part vous réclamer des dommages et intérêts (préjudice à prouver), il ne peut rien faire d'autre, cordialement